

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

(document établi un mois après affichage et à retourner
à la Direction Départementale des Territoires du Lot
Unité des Procédures Environnementales
Cité administrative
127, Quai Cavaignac 46000 CAHORS)

J.SANTAMARTA

Je soussigné(e),.....Maire.....

Maire de la commune de MARTEL, 46, certifie que l’avis au public relatif à l’ouverture d’une enquête publique sur la demande d’autorisation présentée par la SAS SOLEV en vue d’exploiter une usine de métallisation sous vide, de vernissage de matières plastiques et de verre (régularisation administrative) sur la commune de MARTEL, a été affiché en mairie conformément à l’article R.123-11 du code de l’environnement.

Fait à Martel, le 20 octobre 2016.

Le maire



DDT DU LOT	
SO DT Gourdon	USRD DT Figeac
24 OCT. 2016	
SEADET	SEFE
SGSYD	SPPDD